

28.10.2005 - 15:35 Uhr

L'USP dit OUI à la révision de la loi sur les forêts même si elle est bien maigre

Brugg (ots) -

Lors de sa séance du 27 octobre 2005, l'Union suisse des paysans (USP) a approuvé la prise de position concernant la révision de la loi fédérale sur les forêts. Elle déplore que la révision partielle soit incomplète et que les attentes formulées dans le cadre du "Programme forestier suisse n'aient nullement été satisfaites. L'USP approuve néanmoins les modifications très modestes, parce qu'elles améliorent au moins un peu la rentabilité de la gestion des forêts. Il convient avant tout de mentionner la possibilité donnée au service forestier de renoncer au martelage individuel avant de procéder aux abattages des arbres. L'autorisation de procéder à des coupes rases jusqu'à 2 hectares maximum représente un autre point positif. L'USP salue aussi l'amélioration des crédits d'investissement et l'assouplissement de l'obligation de compenser les défrichements en nature. Cette obligation a pour conséquence qu'à l'avenir, moins de surfaces agricoles utiles seront sacrifiées à la forêt.

Pour plus d'informations:

Josef Wüest, USP, tél. 056 462 52 25, Portable 079 718 70 33
www.sbv-usp.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006217/100498847> abgerufen werden.